

## Lieux de permanences

### RENNES :

- à l'UDAF 35

### SAINT-MALO :

- à l'antenne de l'UDAF 35
- à l'Espace Bougainville

### FOUGERES :

- à la Maison de quartier des Cotterêts

### VITRE :

- au Centre Social et Culturel Jacques Boyer

### MORDELLES :

- au Centre Intercommunal d'Action Sociale

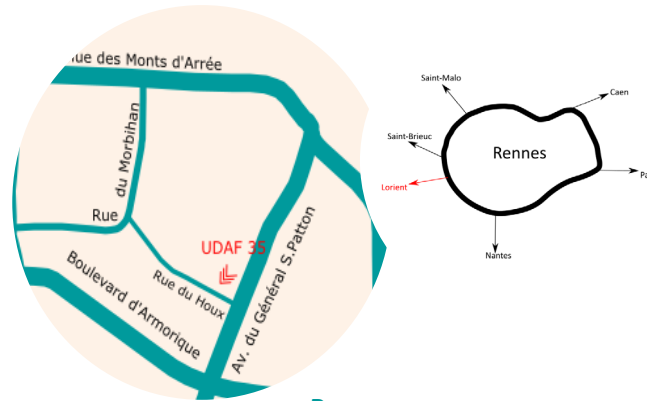
### COMBOURG :

- à la Maison des Services

### DINARD :

- au Pôle Multifonction

## Plan d'accès



### Rennes

UDAF 35

Maison de la Famille

1, rue du Houx  
35700 RENNES

- Bus : ligne C5, Arrêt Houx-Cité U, direction Patton
- Rocade : sortie 14, Porte de Maurepas



### Saint Malo

8b, avenue de Moka  
35400 SAINT-MALO

## Contact

### Médiation Familiale - UDAF 35

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h00

Téléphone : 02 30 03 95 80

Mail : mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr

Site internet : www.udaf35.fr

## Partenaires



## La Médiation Familiale

*en quelques mots ...*



## Parents séparés

**Familles en conflit**

**Service de Médiation Familiale**

# La Médiation Familiale vous accompagne ...

Vous n'arrivez plus à vous parler

Vous souhaitez renouer le dialogue et trouver des accords en tenant compte des besoins de chacun

Vous recherchez une nouvelle organisation familiale

## La Médiation Familiale pour :

**Les parents séparés  
ou dans un projet de séparation**

**Les familles en conflit  
intergénérationnel :**

- Les jeunes majeurs en difficulté de relation avec leurs parents
- Les grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants
- Les fratries confrontées à la prise en charge d'une personne dépendante



### Médiateurs Familiaux, qui sommes-nous ?

Des professionnels titulaires du diplôme d'Etat de médiateur familial.

Formés à la restauration de la communication, spécialisés dans l'accompagnement des conflits familiaux, avec une approche pluridisciplinaire.

Respectueux des règles déontologiques qui garantissent la confidentialité, la libre adhésion à la démarche de médiation, l'impartialité et la neutralité.

### Comment se déroule une médiation ?

- Un premier entretien d'information gratuit pour évaluer si cette démarche vous convient. Il permet de vous présenter, ensemble ou séparément, les objectifs et les modalités de la médiation familiale.
- Des séances de médiation familiale pour renouer le dialogue et rechercher des accords qui conviennent à tous.  
Ces accords peuvent faire l'objet d'une homologation auprès d'un juge aux affaires familiales.

### De quoi parle-t-on en médiation ?

#### Dans les situations de séparation :

- *L'exercice de l'autorité parentale :*
  - L'organisation de la vie de l'enfant avec chacun des parents
  - Les responsabilités éducatives (santé, scolarité, loisirs...)
- *Les conséquences financières de la séparation :*
  - La contribution à l'éducation de l'enfant
  - Le partage des biens

#### Dans les situations intergénérationnelles :

- *La restauration du dialogue, les conditions d'autonomie et d'indépendance, les modalités pratiques pour vivre ensemble...*